

GRÈCE

Un journaliste et défenseur des droits humains albanais menacé d'expulsion

Index AI : EUR 25/002/2003

DÉCLARATION PUBLIQUE

Mercredi 7 mai, Amnesty International a adressé un courrier au ministre grec de l'Ordre public, M. Michalis Chrysochoidis. L'organisation lui faisait part de son inquiétude au sujet de M. Gazmend Kapllani, journaliste et défenseur des droits humains de nationalité albanaise, qui est menacé d'expulsion.

Gazmend Kapllani est arrivé en Grèce en 1991. Ayant obtenu une bourse de l'État, il passe actuellement son doctorat à l'université du Panthéon d'Athènes. Président du Forum des migrants albanais, c'est un militant bien connu qui a fait du racisme et de l'immigration son cheval de bataille.

Le 26 février 2002, M. Kapllani a remis aux autorités un dossier regroupant toutes les pièces justificatives requises pour le renouvellement de son permis de séjour. Sa demande a été rejetée le lendemain, au motif qu'il représentait une « menace pour l'ordre public et la sécurité nationale ».

Dans une interview donnée au quotidien *Eleftherotypia* le 3 mai dernier, le médiateur a déclaré qu'il n'était pas en mesure d'intervenir dans cette affaire, tout en ajoutant : « Depuis le tout début, nous avons établi le caractère inconstitutionnel des dispositions existant dans ce domaine ; elles ont permis aux autorités policières de prendre des mesures arbitraires contre des ressortissants étrangers, en invoquant de vagues motifs liés à l'ordre et à la sécurité nationale. »

« Le ministère de l'Ordre public a refusé de renouveler le permis de séjour de M. Kapllani au motif qu'il représente une menace pour la " sécurité nationale ". Cette décision nébuleuse, dont on n'a pu établir le bien-fondé, soulève de lourdes inquiétudes quant à son caractère arbitraire », a déclaré Amnesty International. L'organisation de défense des droits humains redoute vivement que l'avenir de Gazmend Kapllani soit gravement compromis, en cas d'application de cette décision apparemment fondée sur une procédure judiciaire qualifiée de non constitutionnelle par le médiateur. Gazmend Kapllani aura alors été désigné comme une « menace pour la sécurité nationale », sans

avoir eu la possibilité de contester cette accusation.

Deux semaines après le rejet de sa demande de permis de séjour, le 15 mars 2003, des policiers ont placé Gazmend Kapllani en détention au siège de la sécurité nationale, sans mandat d'arrêt, en faisant valoir qu'il conduisait une moto non assurée en 1997.

Cet événement se conjugue avec une précédente attaque d'un député grec contre Gazmend Kapllani, lorsque celui-ci avait déclaré que « l'avenir de l'Europe est multiculturel ; l'homogénéité des États telle que nous la connaissons n'est plus ». Selon Amnesty International, cela porte à croire que les mesures prises à l'encontre de M. Kapllani font écho à ses opinions exprimées avec franchise et à ses activités menées au nom des migrants.

« Nous demandons aux autorités grecques d'étayer leurs allégations envers Gazmend Kapllani ou de renouveler sans délai son permis de séjour en Grèce », a conclu Amnesty International. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site web : <http://efai.amnesty.org/>